

● Rénovation geste par geste :

● Rénovation globale : 2 parcours possibles

automatique

TVA A TAUX REDUIT

TVA à 5,5% sur les gestes de rénovation énergétique et les travaux induits (p. 10)

TVA A TAUX REDUIT

TVA à 5,5% sur les gestes de rénovation énergétique et les travaux induits (page 10)

+
dossier en ligne

CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Primes versées par les entreprises fournisseurs d'énergie, non soumises à condition de ressources (page 4)

CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Demandes en geste par geste (page 4)

CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Rénovation globale
Forfait global pour un gain énergétique minimum de 35% (page 4)

+
dossier en ligne

AIDES LOCALES

Selon les territoires (page 11)

AIDES LOCALES

Selon les territoires (page 14)

+
dossier en ligne

MA PRIME RENOV'

Aides de l'Etat, soumises à conditions de ressources selon votre catégorie de revenus (page 5 à 9)

MA PRIME RENOV' SERENITE

Pour les ménages modestes ou très modestes (page 12)

MA PRIME RENOV' RENO GLOBALE

Forfait pour les autres catégories de revenus (page 13)

+
votre banque

ECO PRET A TAUX ZERO

Financement jusqu'à 30 000€ sur 15 ans, selon les travaux engagés (page 10)

ECO PRET A TAUX ZERO RENO GLOBALE

Financement jusqu'à 50 000€ sur 20 ans, selon les travaux engagés (page 10)

+
Action Logement

PRET TRAVAUX D'AMELIORATION

Financement jusqu'à 10 000€ sur 10 ans à 1% (page 10)

PRET TRAVAUX D'AMELIORATION

Financement jusqu'à 10 000€ sur 10 ans à 1% (page 10)

INFORMATIONS GENERALES

Ce document est synthétique et non exhaustif, pour valider votre éligibilité aux aides et leurs montants, rapprochez-vous de votre conseiller France Rénov. Toutes les aides à la rénovation énergétiques sont soumises à un certain nombre de critères. Certains varient selon l'aide mobilisée : accessibilité aux SCI, conditions d'ancienneté du logement, statut du demandeur...etc. Globalement, certains critères restent néanmoins communs à tous les dispositifs d'aides, les voici :

● Choisir un artisan RGE

Les qualifications ou les signes de qualité concernés bénéficient de la mention « Reconnu Garant de l'Environnement – RGE ». Le versement des aides financières est assujéti à l'appel à un artisan RGE.



Trouver un professionnel RGE : <https://www.france-renov.gouv.fr>

Comment choisir son entreprise ?

- Il est préférable de demander 3 devis par type de travaux et de visiter des chantiers réalisés par l'entreprise avant de s'engager.
- Bien vous renseigner sur les démarches à réaliser et les conditions d'obtention des aides **avant de vous engager** (signature du devis / versement d'un acompte).
- Exigez des **devis clairs** (épaisseurs, performances, labels, détail main d'œuvre...).
- Attendez la validation des dossiers de demande d'aide avant d'engager les travaux

● Respecter des critères de performance

Tous les travaux de rénovation doivent respecter des critères de performance¹ minimaux pour être éligibles aux aides financières. Par exemple :

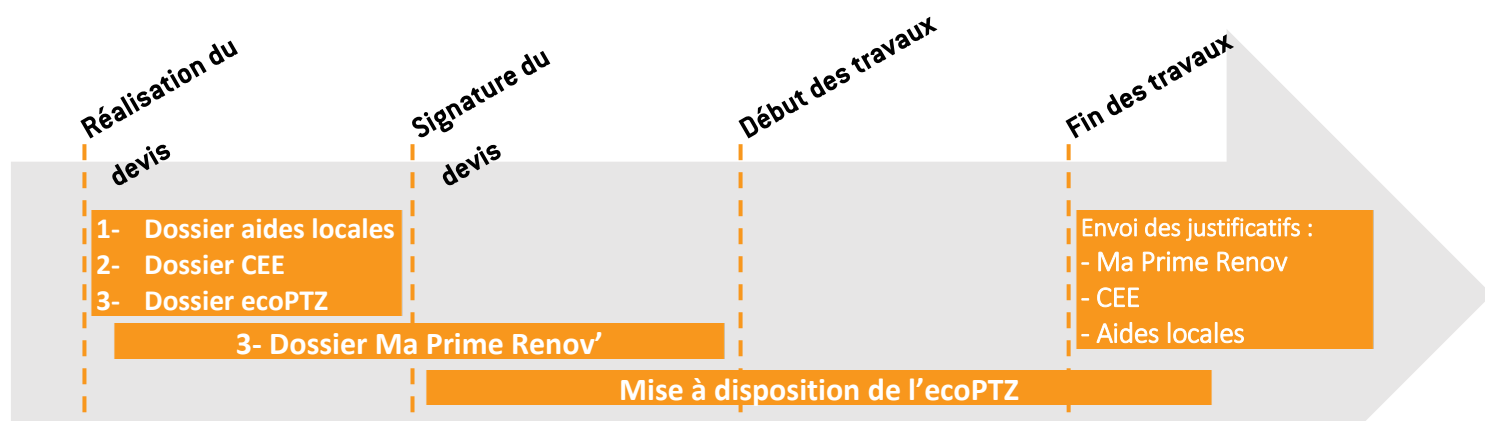
Geste	Critère minimal requis	Valeur recommandée
Isolation des murs	$R^2 > 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
Isolation toiture	$R > 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	$R > 8 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
Isolation sol	$R > 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	$R > 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
Fenêtres	$U_w < 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$; $S_w > 0.3$	
Systèmes de chauffage et ventilation	Selon les équipements, adressez-vous à votre conseiller	

Les critères requis par les aides financières sont généralement insuffisants pour une performance optimale, visez nos recommandations pour vous orienter vers un Bâtiment Basse Consommation

¹ Retrouver la liste exhaustive de ces critères dans l'arrêté du 17 novembre 2020

² R = Résistance thermique, qui qualifie la performance de l'isolation d'une paroi

● Déposer les demandes dans les temps



Ne signez aucun devis avant de déposer vos dossiers de demande d'aides. Toutes les démarches doivent être initiées avant la signature des devis. Les aides ne seront, en revanche, généralement versées qu'une fois les travaux réalisés et la facture envoyée au financeur.

● Ce qui doit figurer sur un devis/facture

Certaines mentions sont à faire figurer obligatoirement sur vos devis et factures pour que ces documents soient recevables par les services instructeurs des aides financières³.

- Le nom, l'adresse et le numéro SIRET, TVA de l'entreprise
- La date et référence du document ; la date de pré-visite ; l'adresse de réalisation des travaux
- Le détail des prestations (quantité et prix unitaire, frais annexes)
- Les frais de déplacement ; le prix de la main d'œuvre
- La somme globale à payer hors taxe et toutes taxes comprises ainsi que les réductions éventuelles notamment au titre des primes CEE ; la durée de validité de l'offre
- Les conditions de règlement ; la garantie du service après-vente et les assurances souscrites au titre de l'activité (avec coordonnées et couverture géographique) ; les pénalités en cas de retard
- L'indication manuscrite, datée et signée du client : « devis reçu avant l'exécution des travaux »

Dans le cadre des aides à la rénovation énergétique, il est obligatoire d'indiquer :

- Les critères de qualification de l'entreprise (mention du signe de qualité, organisme de qualification et numéro de certification) comme par exemple : RGE ECO ARTISAN 8611
- La désignation et le prix unitaire des équipements, matériaux ou appareils éligibles aux aides

Le devis doit être suffisamment détaillé et distinguer les fournitures (en précisant bien le nom du produit, sa marque et sa certification Acermi, ses caractéristiques techniques et son épaisseur) et la main d'œuvre nécessaire leur pose.

³ Pour plus de détails, reportez-vous au guide des bonnes pratiques de l'ANAH pour les professionnels : www.anah.fr/fileadmin/anah/Rubriques/Entreprises_du_batiment/202107_RPro_Guide_des_bonnes_pratiques_VF.pdf

LA RENOVATION GESTE PAR GESTE

● Les certificats d'économie d'énergie

Logement de plus de 2 ans	Propriétaires occupants, bailleurs, usufruitiers, SCI, copropriétés
---------------------------	---

Les primes de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) résultent de l'obligation législative qui impose à tous les fournisseurs d'énergie de financer les travaux d'économies d'énergie. Les fournisseurs d'énergie, qu'on appelle les « entreprises obligées » versent ces primes CEE en contrepartie des travaux que vous réalisez, et remplissent ainsi leurs quotas de CEE ; en cas de non-respect de ces quotas, ils sont soumis à de fortes pénalités financières versées à l'Etat.

Dès que vous réalisez des travaux d'économie d'énergie sur un logement de plus de 2 ans, vous pouvez solliciter l'entreprise obligée de votre choix pour lui demander une prime. Vous pouvez vous adresser à n'importe quelle entreprise, que vous soyez client chez elle ou non, en dehors de toute relation commerciale.

Chaque entreprise obligée a sa propre politique de valorisation des certificats d'économie d'énergie, c'est pourquoi les montants des primes peuvent varier d'une offre à l'autre. Vous pouvez réaliser plusieurs simulations pour dénicher la prime la plus intéressante pour vous.



Déposez votre demande directement sur le site internet de l'entreprise de votre choix. Il en existe des dizaines, voici quelques sites internet pour comparer les offres de CEE :

<http://www.primesenergie.fr/> ; <http://www.passrenov.com/> ; <http://www.nr-pro.fr/>

A NOTER : LE COUP DE POUCE CHAUFFAGE – LE COUP DE BOOST FIOUL

Certaines entreprises obligées ont signé une charte qui bonifie les primes pour certains systèmes de chauffage, à condition que ceux-ci viennent en **remplacement d'une chaudière au charbon ou au gaz**. Dans ce cas, les primes CEE montent jusqu'à 2 500€ (voire même 4 000€ pour les ménages modestes ou très modestes) dans le cas de l'installation d'une **chaudière biomasse performante, d'une pompe à chaleur air/eau ou eau/eau ou hybride, d'un système solaire combiné, ou du raccordement à un réseau de chaleur** majoritairement alimenté par des énergies renouvelables ou de récupération. Un « coup de boost » supplémentaire s'applique si la chaudière à remplacer était alimentée au fioul, les primes montant alors à 4 000€ (5 000€ pour les ménages modestes).

● Ma Prime Rénov'

Logement de plus de 15 ans, résidence principale	Propriétaires occupants, bailleurs, usufruitiers, travaux individuels en copropriété (pour les travaux communs, un autre dispositif spécifique existe, contactez votre conseiller France Rénov)
--	---

Aide de l'Etat, jusqu'à 20 000€ par logement (4 logements max), sur 5 ans.

Elle est soumise à condition de ressources, catégorisant les ménages selon :

- Le montant de votre Revenu Fiscal de Référence (RFR) inscrit sur votre avis d'imposition – c'est le dernier avis reçu qui est pris en compte. Dans le cas de déclarations de revenus séparées au sein d'un foyer, il faut cumuler les RFR de chaque habitant.
- Le nombre de personnes vivant dans le logement. On ne considère pas le nombre de parts fiscales mais bien le nombre de personnes utilisant ce logement comme leur résidence principale

Plafonds de ressources				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu	MaPrimeRénov' Jaune	MaPrimeRénov' Violet	MaPrimeRénov' Rose
1	Jusqu'à 15 262 €	Jusqu'à 19 565 €	Jusqu'à 29 148 €	>29 148 €
2	Jusqu'à 22 320 €	Jusqu'à 28 614 €	Jusqu'à 42 848 €	>42 848 €
3	Jusqu'à 26 844 €	Jusqu'à 34 411 €	Jusqu'à 51 592 €	>51 592 €
4	Jusqu'à 31 359 €	Jusqu'à 40 201 €	Jusqu'à 60 336 €	>60 336 €
5	Jusqu'à 35 894 €	Jusqu'à 46 015 €	Jusqu'à 69 081 €	>69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Toutes les demandes Ma Prime Rénov' doivent être déposées en ligne⁴ avant le début des travaux, sur le site du gouvernement : www.maprimerenov.gouv.fr



A noter : les tableaux des récapitulatifs des aides ci-après s'entendent hors écrêtement de l'aide Ma Prime Rénov. En effet, celle-ci est plafonnée à 90% de la dépense éligible pour les ménages très modestes, 75% pour les modestes, 60% pour les ménages aux revenus intermédiaires, et 40% pour les ménages aux revenus supérieurs.

⁴ Guide pas à pas à destination des demandeurs pour déposer votre demande : <https://www.anah.fr/fileadmin/externe/maprimerovguidepasapas.pdf>

Equipements/Travaux	Ma Prime Rénov' Bleu	Certificat d'économies d'énergie
Rénovation globale	Ma Prime Rénov' Sérénité	Forfait rénovation globale : en fonction du gain énergétique
Bonus sortie de passoire	1 500 €	-
Bonus Bâtiment Basse Consommation	1 500 €	-
Audit énergétique	500 €	-
Forfait assistance à maîtrise d'ouvrage	150 €	-
Chaudière à granulés	11 000 €	200 € (si COUP DE POUCE : 4 000 €)
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique	11 000 €	400 € (si COUP DE POUCE : 4 000 €)
Chauffage solaire	9 000 €	700 € (si COUP DE POUCE : 4 000 €)
Chaudière à buches	9 000 €	200 € (si COUP DE POUCE : 4 000 €)
Pompe à chaleur air/eau	5 000 €	400 € (si COUP DE POUCE : 4 000 €)
Chauffe-eau solaire	4 000 €	150 €
Poêle à granulés	3 000 €	200 €
Poêle à buches	2 500 €	200 €
Foyer fermés, insert	2 500 €	200 €
Equipement solaire hybrides	2 500 €	-
Chaudière gaz très haute performance	1 200 €	230 €
Réseau de chaleur ou de froid	1 200 €	-
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	80 €
Dépose d'une cuve fioul	1 200 €	-
Pompes à chaleur air/air	-	400 €
Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	70 €
Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	-
Ventilation mécanique contrôlée VMC double flux	3 000 €	200 €
Ventilation mécanique simple flux	-	150 €
Isolation thermique des fenêtre et parois vitrées – en remplacement de simple vitrage	100€ / équipement	40€ / équipement
Isolation des murs par l'extérieur (100m ² max)	75 €/m ² (100 m ² max)	8 €/m ²
Isolation des toitures terrasses	75 €/m ²	6 €/m ²
Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m ²	8 €/m ²
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25 €/m ²	9 €/m ²
Isolation des combles perdus	-	9 €/m ²
Isolation d'un plancher bas	-	6 €/m ²

attention, les montants CEE évoluent régulièrement, il s'agit ici d'une moyenne sur ces derniers mois pour un logement de 100m²

Equipements/Travaux	Ma Prime Rénov' Jaune	Certificat d'économies d'énergie
Rénovation globale	Ma Prime Rénov' Sérénité	Forfait rénovation globale : en fonction du gain énergétique
Bonus passoire	1 500 €	-
Bonus Bâtiment Basse Consommation	1 500 €	-
Audit énergétique	400 €	-
Forfait assistance à maîtrise d'ouvrage	150 €	-
Chaudière à granulés	9 000 €	200 € (si COUP DE POUCE : 4 000 €)
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique	9 000 €	400 € (si COUP DE POUCE : 4 000 €)
Chauffage solaire	7 500 €	700 € (si COUP DE POUCE : 4 000 €)
Chaudière à bûches	7 500 €	200 € (si COUP DE POUCE : 4 000 €)
Pompe à chaleur air/eau	4 000 €	400 € (si COUP DE POUCE : 4 000 €)
Chauffe eau solaire	3 000 €	150 €
Poêle à granulés	2 500 €	200 €
Poêle à bûches	2 000 €	200 €
Foyer fermés, insert	1 500 €	200 €
Equipement solaire hybrides	1 000 €	-
Chaudière gaz très haute performance	800 €	230 €
Réseau de chaleur ou de froid	800 €	-
Chauffe-eau thermodynamique	800 €	80 €
Dépose d'une cuve fioul	800 €	-
Pompes à chaleur air/air	-	400 €
Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	70 €
Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	-
Ventilation mécanique contrôlée VMC double flux	2 500 €	200 €
Ventilation mécanique simple flux	-	150 €
Isolation thermique des fenêtre et parois vitrées – en remplacement de simple vitrage	80 € / équipement	40€ / équipement
Isolation des murs par l'extérieur (100m ² max)	60 €/m ² (100 m ² max)	8 €/m ²
Isolation des toitures terrasses	60 €/m ²	6 €/m ²
Isolation des murs par l'intérieur	20 €/m ²	8 €/m ²
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	20 €/m ²	9 €/m ²
Isolation des combles perdus	-	9 €/m ²
Isolation d'un plancher bas	-	6 €/m ²

attention, les montants CEE évoluent régulièrement, il s'agit ici d'une moyenne sur ces derniers mois pour un logement de 100m²

Equipements/Travaux	Ma Prime Rénov' Violet	Certificat d'économies d'énergie
Rénovation globale	7 000 €	Forfait rénovation globale : en fonction du gain énergétique
Bonus passoire	1 000 €	-
Bonus Bâtiment Basse Consommation	1 000 €	-
Audit énergétique	300 €	-
Forfait assistance à maîtrise d'ouvrage	150 €	-
Chaudière à granulés	5 000 €	200 € (si COUP DE POUCE : 2 500 €)
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique	5 000 €	400 € (si COUP DE POUCE : 2 500 €)
Chauffage solaire	5 000 €	700 € (si COUP DE POUCE : 2 500 €)
Chaudière à bûches	4 000 €	200 € (si COUP DE POUCE : 2 500 €)
Pompe à chaleur air/eau	3 000 €	400 € (si COUP DE POUCE : 2 500 €)
Chauffe-eau solaire	2 000 €	150 €
Poêle à granulés	1 500 €	200 €
Poêle à bûches	1 000 €	200 €
Foyer fermés, insert	800 €	200 €
Equipement solaire hybrides	1 000 €	-
Chaudière gaz très haute performance	-	230 €
Réseau de chaleur ou de froid	400 €	-
Chauffe-eau thermodynamique	400 €	80 €
Dépose d'une cuve fioul	400 €	-
Pompes à chaleur air/air	-	400 €
Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	70 €
Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	-
Ventilation mécanique contrôlée VMC double flux	1 500 €	200 €
Ventilation mécanique simple flux	-	150 €
Isolation thermique des fenêtre et parois vitrées – en remplacement de simple vitrage	40 € / équipement	40€ / équipement
Isolation des murs par l'extérieur (100m ² max)	40 €/m ² (100 m ² max)	8 €/m ²
Isolation des toitures terrasses	40 €/m ²	6 €/m ²
Isolation des murs par l'intérieur	15 €/m ²	8 €/m ²
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	15 €/m ²	9 €/m ²
Isolation des combles perdus	-	9 €/m ²
Isolation d'un plancher bas	-	6 €/m ²

attention, les montants CEE évoluent régulièrement, il s'agit ici d'une moyenne sur ces derniers mois pour un logement de 100m²

Equipements/Travaux	Ma Prime Rénov' Rose	Certificat d'économies d'énergie
Rénovation globale	3 500 €	Forfait rénovation globale : en fonction du gain énergétique
Bonus passoire	500 €	-
Bonus Bâtiment Basse Consommation	500 €	-
Audit énergétique	-	-
Forfait assistance à maîtrise d'ouvrage	150 €	-
Chaudière à granulés	-	200 € (si COUP DE POUCE : 2 500 €)
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique	-	400 € (si COUP DE POUCE : 2 500 €)
Chauffage solaire	-	700 € (si COUP DE POUCE : 2 500 €)
Chaudière à buches	-	200 € (si COUP DE POUCE : 2 500 €)
Pompe à chaleur air/eau	-	400 € (si COUP DE POUCE : 2 500 €)
Chauffe-eau solaire	-	150 €
Poêle à granulés	-	200 €
Poêle à buches	-	200 €
Foyer fermés, insert	-	200 €
Equipement solaire hybrides	-	-
Chaudière gaz très haute performance	-	230 €
Réseau de chaleur ou de froid	-	-
Chauffe-eau thermodynamique	-	80 €
Dépose d'une cuve fioul	-	-
Pompes à chaleur air/air	-	400 €
Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	70 €
Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	-
Ventilation mécanique contrôlée VMC double flux	-	200 €
Ventilation mécanique simple flux	-	150 €
Isolation thermique des fenêtre et parois vitrées – en remplacement de simple vitrage	-	40€ / équipement
Isolation des murs par l'extérieur (100m ² max)	15 €/m ² 100 m ² max	8 €/m ²
Isolation des toitures terrasses	15 €/m ²	6 €/m ²
Isolation des murs par l'intérieur	7 €/m ²	8 €/m ²
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	7 €/m ²	9 €/m ²
Isolation des combles perdus	-	9 €/m ²
Isolation d'un plancher bas	-	6 €/m ²

attention, les montants CEE évoluent régulièrement, il s'agit ici d'une moyenne sur ces derniers mois pour un logement de 100m²

● L'éco Prêt à Taux Zéro

Logement de plus de 2 ans, résidence principale	Propriétaires occupants, bailleurs, SCI
---	---

L'éco prêt à taux zéro (ECO PTZ) permet de financer la rénovation énergétique de votre logement sans faire d'avance de trésorerie et sans payer d'intérêts. La loi de finances le reconduit jusqu'au 31 décembre 2023. Il est à négocier directement avec votre banque.

La durée du prêt est portée à 20 ans. Le montant maximal de l'éco PTZ par travaux est de :

- 7 000€ pour une action sur les parois vitrées (remplacement de simple vitrage uniquement – si > à 50% du nombre de menuiseries du logement)
- 15 000€ pour une action simple de travaux d'une autre nature
- 25 000€ pour un bouquet de 2 travaux
- 30 000€ pour un bouquet de 3 travaux ou plus
- 50 000€ pour une rénovation globale avec audit énergétique à l'appui

● Prêt travaux d'amélioration

Résidence principale	Propriétaire occupant salarié du secteur privé non agricole d'au moins 10 salariés A noter : pour les salarié du secteur agricole existe le Prêt AGRI-TRAVAUX dans les même conditions
----------------------	---

Le Prêt travaux d'amélioration d'Action Logement⁵ permet d'accéder à un emprunt de 10 000€ maximum à 1%, sur une durée libre dans la limite de 10 ans, pour financer non seulement des travaux de rénovation énergétique, mais aussi de décoration, de mises aux normes...etc...

● La TVA à taux réduit

Logement de plus de 2 ans	Tous
---------------------------	------

Concerne les travaux de rénovation énergétiques et les travaux induits par ces derniers. Le taux est appliqué directement par votre artisan sur son devis et sa facture.

⁵ <https://www.actionlogement.fr/le-pret-travaux-amelioration>

● Les aides locales à la rénovation geste par geste

Ces informations concernent les secteurs : Grand Annecy, Usses & Rhône, Pays de Cruseilles, Fier et Usses, Vallées de Thônes, Source du Lac, Rumilly Terre de Savoie

➤ Grand Annecy : FONDS AIR BOIS

Logement résidence principale de plus de 2 ans	Propriétaire occupant, bailleur, quotient familial inférieur à 3 500€ par mois
--	--

Vous remplacez une cheminée ou un ancien appareil de chauffage au bois datant d'avant 2002 par un appareil bois performant (flamme verte 7* ou équivalent) : aide forfaitaire de 1 400€. A noter : 1 000€ supplémentaire pour les ménages modestes ou très modestes.

Dossier papier à remplir : <https://www.asder.asso.fr/fonds-air-bois-grand-annecy/>

➤ Commune de Faverges Seythenex

Logement de plus de 20 ans	Propriétaire
----------------------------	--------------

Aide à l'isolation par l'extérieur des murs extérieurs : 50€/m², dans la limite de 100m² pour les maisons individuelles et les bâtiments à usage commercial ou artisanal, 300m² pour les bâtiments collectifs.

LA RENOVATION GLOBALE

● Ma Prime Rénov Sérénité

Logement de plus de 15 ans	Propriétaire occupant	Gain énergétique > 35%
----------------------------	-----------------------	------------------------

Ma Prime Rénov' Sérénité est un accompagnement conseil et une aide financière pour vous aider dans votre projet de rénovation globale. Elle est cumulable avec les Certificats d'Economie D'Énergie. Elle ne peut pas financer des travaux déjà pris en charge par Ma Prime Rénov geste par geste. L'aide peut être bonifiée en cas de sortie de passoire thermique ou d'atteinte du niveau BBC.

Ménages aux ressources très modeste [bleu]	50% du montant total des travaux HT
Ménages aux ressources modeste [jaune]	35% du montant total des travaux HT

Ma Prime Rénov Sérénité : comment ça se passe ?

- Un opérateur conseil de l'ANAH se rend chez vous pour réaliser une étude du logement et qualifier le gain énergétique attendu par les travaux envisagés. Il vous fera des préconisations sur les meilleures solutions à mettre en œuvre dans votre logement pour améliorer sa performance, réduire vos factures améliorer votre confort. Cette phase ne vous engage pas à réaliser les travaux par la suite, mais dans certains territoires elle peut vous être facturée.⁶
- Si vous vous engagez à réaliser les travaux préconisés, vous êtes accompagné par l'opérateur ANAH dans le montage financier de la rénovation et dans la demande des aides financières.

1^{ère} étape : inscription sur le site www.monprojet.anah.gouv.fr

⁶ Grand Anney, Source du Lac et secteur de l'OPAH de Rumilly Terre de Savoie : les visites sont prises en charge par le territoire

● Les forfaits d'aide à la rénovation globale

Avec Ma Prime Rénov , pour les ménages intermédiaires ou supérieurs	Avec les certificats d'économie d'énergie , pour tous les ménages – maisons individuelles
<p>Gain énergétique > 55% [CEP] attesté par un audit énergétique réalisé par un prestataire agréé RGE audit.</p> <p>Montants forfaitaires en fonction de la catégorie de revenus.</p> <p>Bonus possibles en cas de sortie du statut de Bâtiment Basse Consommation</p>	<p>Gain énergétique > 35% [CEP hors photovoltaïque] attesté par un audit énergétique réalisé par un prestataire agréé RGE audit et visé par un bureau de contrôles.</p> <p>Montants variables selon le gain énergétique et la surface du logement.</p> <p>Bonus « coup de pouce » possible en cas de gain > 55%, et montant majoré si atteinte d'un CEP < 110 kWh/m²/an</p>

● Une option supplémentaire pour les bailleurs

Le dispositif Loc'Avantages peut vous permettre, au-delà des avantages fiscaux qui y sont adossés, de financer jusqu'à **25% du montant total des travaux HT**, dans la limite de 187,5€/m² et 15 000€ par logement. Les conditions : louer un bien non meublé comme résidence principale pour minimum 6 ans ; avoir une étiquette **DPE < ou égale à la classe D après travaux**, ne pas dépasser un montant maximal de loyer, louer à un locataire ayant des revenus inférieurs à des plafonds de ressources fixés par l'Etat, ne pas louer à un membre de votre famille.

<https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-bailleurs/locavantages/presentation-de-locavantages>

● Les aides locales à la rénovation globale

➤ Aide du département de la Haute Savoie

Part du montant HT des travaux financés par le département de la Haute Savoie	Ménages très modestes [bleu]	Ménages modestes [jaune]	Ménages intermédiaires [violet et rose]
Propriétaires occupants sur toute la Haute Savoie	15% [3000€ max]	10% [2000€ max]	X
Propriétaires occupant pour les habitants des territoires suivant=	15% [3000€ max]	10% [2000€ max]	Montant égal à l'aide de l'EPCI [1 000€ max]

*Annemasse Agglo ; Grand Annecy ; Thonon Agglomération ; Communautés de communes du Genevois ; Pays du Mont Blanc ; Vallées de Chamonix Mont-Blanc ; Faucigny-Glières

➤ Grand Annecy : J'ECO RENOVE MON LOGEMENT

Logement résidence principale	Propriétaire occupant, gain énergétique		
Part du montant HT des travaux financés par J'éco rénove mon logement	Ménages modestes et très modestes [bleu et jaune]	Ménages plafonds intermédiaires [violet]	Ménages hors plafonds [rose]
Gain énergétique > 35%	10%	5%	-
Projets exemplaires = gain énergétique > 60% et utilisation de matériaux biosourcés ou mixtes	10%	10%	10%

➤ Rumilly Terre de Savoie : J'Y RENOV

Aide financière déployée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement du centre historique de Rumilly : prime vacance, prime création logements en combles perdus, sécurisation des loyers, prime aux travaux énergétique...

Contact : 04 79 33 21 26 – jyrenov@urbanis.fr


➤ Sources du Lac d'Annecy : OPAH

Accompagnement des foyers modestes et très modestes pour les dossiers Ma Prime Rénov Sérénité. Cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la communauté de communes.


Contact : 04 79 33 21 26 – opahccsla@urbanis.fr

● Notes

Contactez Haute-Savoie Rénovation Energétique

 **04 56 19 19 19** ou sur eie74@asder.asso.fr

Pour les habitants du Grand Annecy,
contactez le service J'éco Rénove mon logement

 **04 50 09 99 32** ou sur jecorenove@soliha.fr



avec

